



## **Conditions générales de vente**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « **CGV** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EURL FRAVEC Conseil & formation (ci-après dénommée « **l'Organisme de formation** »), dont le siège social est situé 52 Rue Alsace-Lorraine, 69 500 BRON, au capital social de 1 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro 838 246 478, représentée par Franck CHOINE, en qualité de Gérant, consent au client, acheteur professionnel, personne physique ou morale (ci-après dénommé « **le Client** »), une formation issue de son offre de formations (ci-après dénommées « **Formations sur catalogue** ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (ci-après dénommées « **Formations sur mesure** »). Les formations sur mesure et sur catalogue en présentiel et/ou en distanciel, sont désignées les « **Formations** ».

L'Organisme de formation prépare et anime des formations professionnelles dans les domaines : Commercial, prospection, relation clients, marketing, communication, commerce, vente, télévente, téléprospection, stratégie, ingénierie pédagogique, conseil et accompagnement.

Le participant à toute Formation (ci-après dénommé « **Participant** ») est soit le Client, soit un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.

L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

### **IMPORTANT**

L'acceptation d'un devis par le Client et/ou le paiement de l'acompte émis par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

### **Article 1. Offre**

**1.1.** L'ensemble des Formations proposées par l'Organisme de formation est consultable sur son site internet à l'adresse : [www.fravec-formation.fr](http://www.fravec-formation.fr). Le Client informe préalablement l'Organisme de formation du choix de la modalité de suivi du Participant dont il reconnaît le caractère ferme et définitif. En cas de refus du Client de toute modification faite par l'Organisme de formation, cette dernière ne saurait être responsable.



**1.2.** Les Formations sont réalisées en distanciel ou en présentiel dans les locaux du Client ou dans une salle extérieure dont le prix de location sera refacturé au Client.

## **Article 2. Modalités d'inscription**

**2.1.** Toute inscription nécessite l'acceptation du devis ou de la proposition commerciale, qui fait office de contrat une fois que ce dernier a été accepté, validé, signé et comporte la mention écrite par le client « Bon pour accord ». Seule la convocation adressée au moins quinze (15) jours ouvrés avant la date de la Formation confirme le maintien de la Formation.

**2.2.** Pour toute Formation sur catalogue, un nombre minimum et maximum de Participants est admis, les inscriptions pour une session cessent lorsque le nombre maximum est atteint.

**2.3.** Pour les Formations sur mesure, l'Organisme de formation établira avec la collaboration du Client une proposition technique et financière. Le Devis, signé par le Client, devra être communiqué à l'Organisme de formation avant la fin du délai de validité mentionné. Le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de Participants indiqué dans le devis. Toutefois, des Participants supplémentaires pourront être acceptés à la seule discrétion de l'Organisme de formation sous réserve de son approbation écrite et d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.

## **Article 3. Modalités de formation**

**3.1.** L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'Organisme de formation. L'Organisme de formation peut mettre à disposition des Participants des supports de cours sous format numérique ou sur format papier, dans ce dernier cas les coûts liés à l'impression seront refacturés au Client.

**3.2.** La durée d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner sur sa durée préalablement à toute inscription, sur le site internet de l'Organisme de formation ainsi que via toute documentation mise à sa disposition. Une journée de Formation correspond à sept (7) heures de cours. Une demi-journée correspond à trois heures trente (3h30) de cours.

**3.3.** Les Formations sont dispensées en français.

**3.4.** Les Participants à une Formation sont tenus de respecter le règlement intérieur disponible sur le site internet de l'Organisme de formation : [www.fravec-formation.fr](http://www.fravec-formation.fr), lequel est également communiqué aux participants et au donneur d'ordre avant le

début de la Formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

**3.5.** L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remise au Participant lors de la Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas – sur son exhaustivité – l'organisme de formation qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la Formation.

**3.6.** A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation mettra à disposition du Client les documents relatifs à son suivi et notamment, la feuille d'émargement, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la Formation, l'évaluation qualité et éventuellement le résultat obtenu par le Participant ainsi que les factures afférentes.

## **Article 4 : Modalités financières et prise en charge par des organismes tiers**

### **4.1. Modalités financières**

**4.1.1.** Les conditions tarifaires seront communiquées aux clients sur simple demande.

**4.1.2.** Le prix inclus la documentation pédagogique, les supports de formation, les exercices et évaluations.

Les prix des Formations n'incluent pas les frais de repas, de déplacement du formateur (voiture de location, train, taxi) et d'hébergement qui seront refacturés sur présentation de justificatifs.

Par ailleurs, lorsque les Formations sont réalisées dans une salle extérieure, le prix de location sera refacturé au Client.

Le prix des Formations en distanciel n'inclut pas le coût de la connexion internet qui demeure à la charge du Client.

**4.1.3.** Les prix des Formations sont indiqués en euros (€) hors taxes (H.T) et T.T.C (toutes taxes comprises), selon le taux de TVA en vigueur.

**4.1.4.** Un acompte, de 30% T.T.C. du coût total de la formation sera demandé pour tout nouveau client et devra être réglé par virement bancaire dans les 5 jours ouvrés suivant la signature de la convention de formation.

Les prix en vigueur des Formations figurent sur le catalogue de Formation ou sur le devis.

**4.1.5.** A l'issue de la Formation, une facture en euros hors taxe avec le taux de TVA en vigueur sera transmise.

Les factures sont payables trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture envoyée par mail ou le cas échéant, selon les modalités indiquées dans le Devis.

Aucun escompte ne sera réalisé.

**4.1.6.** Pour toute Formation, le mode de paiement à privilégier est le virement. A cet effet, le RIB est joint au devis.

**4.1.7.** En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de modification du montant des frais de recouvrement, celle-ci s'appliquera de plein droit, sans autre formalité. En outre, tout règlement ultérieur - quelle qu'en soit la cause - sera imputé immédiatement et par priorité, à l'extinction de la plus ancienne des factures. De plus, l'Organisme de formation se réserve le droit de refuser tout nouveau devis et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans que le Client puisse engager sa responsabilité ou prétendre bénéficier à un quelconque avoir ou remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

## **4.2. Modalités de prise en charge par des organismes tiers**

**4.2.1.** En cas de prise en charge, totale ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (« **OPCO** ») ou tout autre organisme tiers (« **OT** »), il appartient au Client :

- d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

L'Organisme de formation ne réalisera pas de subrogation auprès de l'OPCO ou d'un OT.



## **Article 5 : Modification, annulation et report**

### **5.1. A l'initiative du Client**

Le Client reconnaît et accepte que pour être prise en compte, toute demande de modification, de report ou d'annulation, doit être notifiée par écrit (courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), le cachet de la poste faisant foi), adressé à l'Organisme de formation, au plus tard 15 (quinze) jours ouvrés avant la Formation.

Tout préavis commence à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client (courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), le cachet de la poste faisant foi).

#### **5.1.1. Conditions d'annulation & report de Formation**

En cas d'annulation ou report, le Client sera redevable envers l'Organisme de formation d'une indemnité d'un montant forfaitaire et libératoire composée comme suit :

- 30% du prix H.T. de la Formation, si la demande de report ou d'annulation intervient entre le 15<sup>ème</sup> jour ouvré et le 8<sup>ème</sup> jour ouvré, avant la date de la Formation
- 50% du prix H.T. de la Formation, si la demande de report ou d'annulation intervient entre le 8<sup>ème</sup> jour ouvré et le 1<sup>er</sup> jour ouvré, avant la date de la Formation

Si la demande de report ou d'annulation intervient au moins quinze (15 jours) ouvrés avant la date de la Formation, aucune indemnité ne sera due par le Client.

En outre pour toute Formation sur mesure, en cas de report ou d'annulation, le Client sera redevable envers l'Organisme de formation de 100% du coût H.T.

Par ailleurs, pour toute Formation, le Client sera redevable des pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le Client aurait confié à l'Organisme de formation, la réalisation de cette prestation.

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne peut se rétracter et que le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de formation dès lors que la Formation a commencé.

#### **5.1.2. Substitution de Participant**

L'Organisme de formation accepte qu'un Participant puisse se substituer à un autre dans le cadre de Formations sans frais et sous réserve que le Client en ait préalablement informé par écrit l'Organisme de formation au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date de Formation et ait préalablement communiqué par tout moyen, à l'Organisme de formation, les informations rattachées au nouveau Participant et ait vérifié :

- L'adéquation des prérequis du nouveau Participant avec ceux définis dans le programme de Formation
- La conformité des modalités de prise en charge des organismes tiers

## **5.2. A l'initiative de l'Organisme de formation**

**5.2.1.** En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, le maintien de la Formation en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes. Dans le cas où l'Organisme de formation ne parvient pas à assurer le maintien ou la poursuite de la Formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter la Formation dans les meilleurs délais.

**5.2.2.** L'Organisme de formation se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisants et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une Formation, jusqu'à quinze (15) jours ouvrés avant la date de Formation. Dans cette hypothèse, l'Organisme de formation procédera au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

**5.2.3.** En cas de force majeure, telle que visée à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des cours et tribunaux français, l'Organisme de formation ou le Client peut être contraint d'annuler et/ou de reporter une Formation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont de plus considérés comme ayant le caractère de force majeure, les désastres/intempéries de grande ampleur entraînant des dommages matériels, les incendies, les lois, règlements et décisions gouvernementales mises en place ultérieurement empêchant l'exécution du service dans des conditions optimales, la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves des réseaux de transports (tels que les réseaux SNCF, le réseau RATP, les compagnies aériennes...), les grèves internes ou externes de l'Organisme de formation.

**5.2.4.** Hors cas de force majeure, dans le cas où l'Organisme de formation supprime, annule et/ou reporte une Formation jusqu'à quinze (15) jours ouvrés avant la date de Formation, l'Organisme de formation s'engage au choix du Client, à émettre un avoir



au client valable sur tout type de Formation de l'Organisme de formation pour une durée de six (6) mois ou procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût, conformément à l'article L. 6354-1 du Code du travail.

## **Article 6 : Propriété intellectuelle**

### **6.1. Propriété intellectuelle de la documentation transmise par l'Organisme de formation**

L'Organisme de formation conserve la propriété exclusive de l'ensemble des Formations et documentation qu'il propose au Client, via ses intervenant et partenaires éventuels. En effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, des sessions de Formation conçu et communiqué par l'Organisme de formation, quel qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) demeure sa propriété intellectuelle et artistique, conformément aux dispositions du Code de propriété intellectuelle (« CPI »), et ne fait l'objet d'aucune session de droit. Le Client est tenu de restituer immédiatement à l'Organisme de formation, à première demande de ce dernier, quel qu'en soit la cause, toute documentation qui lui aurait été remise, y compris les copies qui auraient pu être faites.

Sous réserve du respect des présentes par le Client, l'Organisme de formation consent un droit non exclusif d'utilisation et de reproduction, à usage interne, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, pour le monde francophone et pour toute la durée de protection des droits d'auteur, limité à usage interne, des créations / œuvres originales, remises par l'Organisme de formation au Client lors des sessions de Formation. Par conséquent, la documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation, sans l'accord préalable, écrit et exprès de l'Organisme de formation. Le Client s'interdit d'exploiter, notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation dont l'Organisme de formation est propriétaire. Le Client devra informer l'Organisme de formation de toute tentative d'utilisation illicite par un tiers non autorisé par l'Organisme de formation, dont il pourrait avoir connaissance, et ce quel que soit le mode opératoire. Aucune cession de droits n'est accordée par les présentes.

### **6.2. Propriété intellectuelle de la documentation transmise par le Client**

La documentation fournie à l'Organisme de formation par le Client demeure la propriété du Client. Cette documentation ne pourra, ni être utilisée par des tiers, ni



divulguée à des tiers, sans le consentement exprès, écrit et préalable du Client. L'Organisme de formation s'engage à restituer au Client, à la fin de la Formation, pour quelque cause que ce soit, cette documentation dans le même état que celui dans lequel il lui a été remis ou à la détruire.

### **6.3. Droits de propriété intellectuelle cédés au Client dans le cadre de Formation sur mesure**

Les droits de propriété intellectuelle sur tout élément susceptible d'être protégé réalisés spécifiquement pour le Client par l'Organisme de formation (ou ses éventuels sous-traitants) dans le cadre des Formations sur mesure, seul ou en collaboration avec le Client, tels que des études, rapports, synthèses, analyses, supports pédagogiques de Formation et/ou d'animation, documentations (« **Livrables** ») sont cédés à ce dernier, à titre exclusif, au fur et à mesure de leur réalisation et ce, sous réserve du paiement intégral du prix correspondant par le Client selon les modalités du Devis. La cession desdits Livrables et des droits de propriété intellectuelle y afférents, est incluse dans le prix des Formations. L'Organisme de formation et /ou ses éventuels sous-traitants s'interdisent d'exploiter les Livrables, de quelque manière que ce soit, à leur profit ou au profit de tiers, sans accord exprès et préalable du Client. L'Organisme de formation reste cependant titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur la documentation ayant servi de support de base aux développements spécifiques. En effet les droits sur tout élément préexistant demeurent exclusivement la propriété de l'Organisme de formation. Dans la mesure où les éléments préexistants sont compris dans les Livrables, le Client dispose, d'un droit non exclusif d'utilisation, reproduction et représentation et mise en circulation à destination purement interne du Client.

### **Article 7 : Renseignement et réclamation**

Toute précision relative aux CGV, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier aux coordonnées de l'Organisme de formation mentionnée à l'adresse mentionnée sur le devis et toute facture.

### **Article 8 : Responsabilité**

**8.1.** L'Organisme de formation affirme que les Formations proposées dans son catalogue de formations, sont conformes à la description qui en est faite sur le site internet : [www.fravec-formation.fr](http://www.fravec-formation.fr) .

**8.2.** Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de formation. En cas d'erreur manifeste de la part du Client, entre les caractéristiques de la Formation et/ou les conditions de la vente, l'Organisme de formation ne saurait voir sa responsabilité engagée.

FRAVEC Conseil & Formation  
Sarl Associé unique au capital de 1000 euros. Représentée par Franck CHOINE  
Enregistré au RCS de Lyon  
N° de SIRET : 83824647800013. Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84691570369 auprès du préfet de région Auvergne  
Rhône Alpes.  
N° de TVA intracommunautaire : FR90838246478.  
Siège Social : 52 Rue Alsace Lorraine 69500 BRON – Tél. 06.83.16.16.33  
Email : [franck.choine@fravec.com](mailto:franck.choine@fravec.com) [www.fravec-formation.fr](http://www.fravec-formation.fr)

**8.3.** Le Client est seul responsable en cas de perte de documents de la part des Participants à la Formation, de détériorations des locaux et matériels de la part des Participants.

**8.4.** La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute grave ou de négligence exclusivement imputable à ce dernier, prouvée et limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou toute perte de données et/ou fichiers. L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remise aux Participants lors de la Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, l'Organisme de formation qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour, a posteriori de la Formation. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue par une décision définitive d'une juridiction compétente, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

**8.5.** Le personnel intervenant pour le compte de l'Organisme de formation reste en toute circonstance, sous la responsabilité, la subordination, l'autorité hiérarchique et le contrôle de l'Organisme de formation.

**8.6.** L'Organisme de formation a souscrit à une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, sous le n° de contrat MCE001 et le n° de client d'assurance 169018153.

## **Article 9 : Données personnelles**

L'Organisme de formation prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la Loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et libertés (ci-après « **dispositions applicables** »).

Les données font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisme de formation agissant en qualité de responsable de traitement. La finalité du traitement de ces données est réservée exclusivement à l'Organisme de formation à des fins statistiques



et à la transmission des supports de formation lorsqu'il s'agit des adresses mails des stagiaires remis par ces derniers. Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. En cas d'exercice de ces droits, il convient d'en formuler la demande explicite via le formulaire de contact du site internet [www.fravec-formation.fr](http://www.fravec-formation.fr)

Si le Client transmet des données nécessaires à la fourniture d'une formation, le Client aura la qualité de responsable de traitement. L'Organisme de formation s'engage à traiter les données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la formation. Si l'Organisme de formation considère qu'une instruction constitue une violation aux dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des données traitées dans le cadre de la formation, et s'engage à protéger l'intégrité et la confidentialité des données stockées. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des données à un tiers et/ou à une autorité administrative ou judiciaire, l'Organisme de formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables.

Toute personne dont les données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la formation, au respect des obligations prévues par les dispositions applicables de la part de l'Organisme de formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation. Les données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire les données au terme de la formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

## **Article 10 : Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'Organisme de formation au client.

L'Organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses éventuelles partenaires, l'OPCO ou des OT les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

## **Article 11 : Dispositions générales**

**11.1.** Les CGV sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion de l'Organisme de formation sans autre formalité que leur mise en ligne. Les CGV applicables sont jointes au Devis ou à la proposition commerciale sont consultables sur le site internet de l'Organisme de formation.

**11.2.** Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

**11.3.** Le fait pour l'Organisme de formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**11.4.** L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client et son/ses logos, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

**11.5.** L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter en partie ou totalement l'exécution des prestations objets des CGV. L'Organisme de formation demeure responsable, vis-à-vis du Client, de ses sous-traitants.

**11.6.** Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

**11.7.** Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement plus d'un (1) an après la survenance de son fait générateur.

**11.8.** Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

## **Article 12 : Différends et clause attributive de compétence territoriale**

**12.1.** Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête du devis et de toute facture. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée.

**12.2.** Toute notification postale doit être adressée à l'EURL FRAVEC Conseil & formation située 52 Rue Alsace-Lorraine, 69 500 BRON,

**12.3.** En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner une personne dûment habilitée à la représenter et à prendre des décisions l'engageant.

**12.4.** Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

**12.5.** Les CGV sont régies par le droit français. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

## **Article 13 : Entrée en vigueur**

Les présentes conditions générales de vente entrent en application à compter du  
20 DECEMBRE 2024